



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E75923

VALABLE JUSQU'AU 09/10/2026

ÉDITÉ LE

30/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 481643294

Siret : 481 643 294 00020

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 39389-

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 153001702L001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 153001702L001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : VAUGON-CHEREAU

18 ZA DE L'AUBEPIN
53970 L'HUISSERIE

Téléphone : 0243696436

Portable : 06 87 72 45 31

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlvaugon-chereau@orange.fr

Responsabilité légale :

CHEREAU JULIEN CO-GÉRANT / FLORIAN CHEREAU CO-GÉRANT / CHEREAU SYVLIE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	26/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/11/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/11/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/11/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.